

GRATTEPANCHE
N° 20



Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs VOEUX

GRATTEPANCHE - RUMIGNY - HEBECOURT sont de nouveau associés pour faire la "fête".
La fête de L' Europe.

Les succès, de notre regroupement scolaire, de la cantine garderie, du centre aéré, nous encourageant à poursuivre notre amicale collaboration, mais cette fois dans le domaine des loisirs.

En effet, à l'initiative du groupement inter-culturel du Val de Noye (GIC) et de l'harmonie municipale de Boves, un grand spectacle sera organisé en mai 1992. Les 23 communes du canton vont accueillir des groupes folkloriques des 11 autres pays de la Communauté Européenne. Le spectacle sera présenté le vendredi 29 et le samedi 30 mai en soirée à Boves. Chaque pays d'Europe présentera son propre folklore et ses danses populaires. Les élèves de nos écoles interviendront sur le thème des provinces françaises par des saynètes intercalées entre les groupes européens.

Notre regroupement va accueillir un groupe du Portugal, tandis que les enfants représenteront la province "Auvergne". Nos amis Portugais seront logés "chez l'habitant" dans nos trois communes. Je suis sûr que Grattepanche saura en temps utile recevoir comme il convient ces artistes et prendre une part active aux diverses manifestations.

Les Maires et leur commission d'animation, les enseignants, le comité des fêtes de Rumigny, ont accepté spontanément la proposition du GIC. Cette grande fête de l'Europe sera, avec le concours de toutes les bonnes volontés, un SUCCES.

Merci au comité des fêtes de Rumigny qui accepte d'assurer la coordination entre les trois municipalités et de prendre en charge la logistique des animations dans nos communes. Le programme des animations locales ainsi que les modalités d'hébergement et de prise en charge des Portugais n'est pas encore défini à ce jour; vous serez bien sûr informés au fur et à mesure des réunions de préparation.

Il est très important que nos trois petites communes (243,531,389, habitants) jouent la carte de l'intercommunalité, l'avenir nous prouvera que nous avons certainement raison et l'on peut souhaiter que nos actions communes s'étendent dans de nombreux domaines.

A Grattepanche, nous avons, depuis quelques années, fait un effort important pour vivre avec notre temps. Le village est rural et sa situation à quelques Km d'Amiens nous impose de penser très sérieusement à notre avenir. Le projet de POS (plan d'occupation des sols), que le conseil municipal envisage de programmer pour 1992 en est une preuve.

En cette fin d'année, je voudrais remercier toutes les personnes qui m'apportent leur concours pour faire de Grattepanche une commune "dans le coup" et dont les services proposés sont enviés.

Je vous adresse à tous mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année.

Le Maire

HANIN J.C

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni
3 Juillet, 8 Octobre, 26 Novembre 91
Les décisions suivantes ont été
adoptées.

1 COMPTE ADMINISTRATIF 1990

Recettes de fonctionnement:	549 162 F
Dépenses de fonctionnement:	482 306 F
<u>Excédent:</u>	66 856 F
Recettes d'investissement:	280 596 F
Dépenses d'investissement:	249 308 F
<u>Excédent:</u>	31 228 F

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2 BUDJET SUPPLEMENTAIRE 1991

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent pour 66 856 F (dont 26 856 F à la section d'investissement). Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent pour 69 750 F

Le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité.

3 LES TRAVAUX PROGRAMMES

- Goudronnage de la rue de Saint-Sauvliou (indispensable l'année qui suit la réfection de la chaussée).
- Aménagement de l'entrée du chemin du tour de ville dans le virage d'Oresmaux (évacuation des eaux pluviales, pose d'une partie de clôture....)
- Installation d'une bouche d'égoût en face du garage communal
- Aménagement du couloir d'accès à la salle de réunion par des conseillers volontaires et Mr Gourguechon.

- Peinture de l'abribus.
- Extension de l'éclairage public: une lampe rue d'Oresmaux, une lampe rue d'Estrées, une lampe rue du haut, et remplacement de quatre lampes vétustes. Ces travaux sont subventionnés par le conseil général pour 30% du montant HT, par le SIER (syndicat intercommunal d'électrification rurale) pour 30% du montant TTC.
- Réparation du système de tirage de la cloche de l'église et changement de la corde.

4 LES PROJETS

- Entretien des espaces verts: La société "pelouse service" n'ayant pas respecté en 1991 les tarifications des diverses prestations définies dans le contrat signé en 1990, le conseil municipal a décidé de régler les factures de cette année sur la base du contrat initial.
 - Aménagement du trottoir, sans cesse dégradé par les camions et tracteurs, devant les numéros 295 et 320 de la rue principale.
 - Etude de la réalisation d'un monument aux morts, en collaboration avec la section taille de pierre du lycée du bâtiment d'Amiens.
 - Route de Grattepanche à Sains en Amiennois:
Le conseil municipal a approuvé l'avant-projet établi par les services de l'équipement pour le reprofilage et le redressement des voies communales n° 331 sur le territoire de Grattepanche et n° 4 sur le territoire de Sains en Amiennois.
Le conseil municipal s'engage à réaliser:
 - l'enquête parcellaire
 - les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ce projet
- Ces travaux, seront financés par le syndicat intercommunal de Boves, et si toutes les acquisitions foncières sont obtenues à l'amiable, ils pourraient être réalisés courant 1993. A titre indicatif le montant des travaux (non compris les acquisitions foncières) est de l'ordre de 2 230 000 F

Expropriation: Le dossier concernant la procédure d'expropriation de la parcelle, AB 15 décidée lors de la réunion du 25 avril dernier, a été déposé en Préfecture.

Petits travaux communaux: Le conseil municipal a décidé de rémunérer un ouvrier occasionnel qui accepterait d'effectuer des petits travaux (Traitements, tailles, réparations diverses, nettoyages, peinture, etc...) pour le compte de la commune.

Le périmètre constructible ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 19 janvier 1988 sera reconduit.

Le conseil municipal envisage de programmer pour 1992 un POS (plan d'occupation des sols). La décision sera prise lors de la réunion consacrée au budget primitif 1992.

Un avant-projet de construction d'une salle polyvalente est à l'étude. Une large information sera faite à ce sujet avant toute décision de construction.

Bilan et projet

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte-rendu de la réunion du 8 octobre a fait le point à mi-Mandat, de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire. Il conserve les mêmes objectifs qu'en 1983, avec le souci de n'augmenter les impôts que de la valeur de l'inflation.

Les rues de Revelles, du Haut, des Prés et le C.D. 75.2 ont été bordurés et goudronnés. Le regroupement pédagogique a été réalisé et le syndicat scolaire fonctionne bien. Une concertation a été mise en

place entre les habitants et la municipalité. Travaux à l'église, mise en conformité de l'école, création d'une mairie, achat d'un immeuble, éclairage public réalisé aux quatre cinquièmes, aménagement du cimetière et de la mare, sont à porter au crédit des réalisations effectuées.

Dans les projets, il faut noter l'aménagement de la place de l'église et la construction d'un monument aux morts.

Parmi les décisions prises: la reconduction de l'arrêté du périmètre sen-

sible, le remplacement ou l'installation de lampadaires. Le balayage et la tonte sont effectués par des entreprises sous contrat. Il a été décidé d'embaucher un employé occasionnel pour les menus travaux, d'améliorer le couloir de la salle de la mairie et de peindre l'abri bus. L'achat d'une licence type IV est acceptée. La cloche et le coq de l'église seront mis en état de marche. La commune sera rattachée à la perception d'Ailly-sur-Noye à la fermeture de celle de Sains-en-Amiénois.

Grattepanche : réfection ou construction ?

Les objectifs de l'équipe municipale depuis 1983 sont, d'une part l'amélioration du cadre de vie, d'autre part l'amélioration des relations entre administrés. Pour atteindre ce deuxième but, il est souhaitable que les gens se rencontrent. Le maire en a déduit qu'«il faut à Grattepanche une salle décente et bien équipée». Dans cette salle, il serait possible d'organiser des expositions, des repas, des jeux, d'accueillir

des enfants, leurs fêtes et des groupes extérieurs.

Or, il existe une salle à Grattepanche, qui appartient à l'association familiale. Le conseil municipal, lors de sa séance du 22 juin 1990 a décidé par sept voix contre trois de proposer d'acheter la salle pour la somme de vingt-cinq mille francs payables en six ans. De plus, le conseil municipal s'est engagé, dans ce cas, à réali-

ser les travaux nécessaires (coût évalué à deux cent cinquante mille francs), pour la sécurité des personnes, l'hygiène et la salubrité, dans les meilleurs délais.

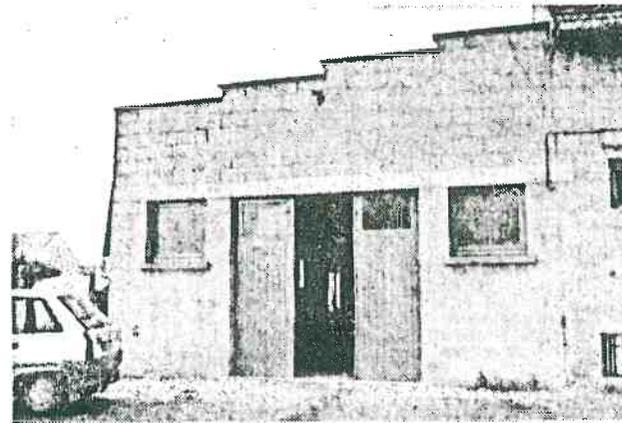
La salle, après ces travaux serait mise gratuitement à la disposition de toutes les associations de Grattepanche. L'association familiale qui, avec ses moyens, a déjà commencé les travaux de mise en conformité (issue de secours, éclairage, plafond,

chauffage), n'est pas d'accord pour vendre. Elle déclare que tous les travaux seront réalisés par ses soins au fur et à mesure de ses possibilités.

Le financement des travaux par la commune n'étant envisageable qu'avec des subventions, le maire a souligné la nécessité d'être propriétaire. De ce fait, il a proposé au conseil de lancer une étude pour la construction

d'une salle municipale. Les conseillers ont accepté de dégager une somme de quatre mille francs pour réaliser cette étude. La population sera, bien sûr, consultée avant toute décision de construction.

Pour l'instant, Grattepanche n'a plus de salle. Il faut en effet que tous les travaux de mise en conformité soient réalisés pour que la salle de l'association familiale puisse rouvrir ses portes.



La salle de l'association familiale.

INFORMATIONS

LES NAISSANCES

SENE Thomas le 23/03/1991
LEVERT Gauthier le 19/08/1991
BRUXELLE Gaëlle le 28/09/1991
DUSS Anne Lise le 15/11/1991

LES DECES

M^r NAVARRE Gabriel est décédé
le 29/06/1991 à GRATTEPANCHE

M^r SOMMERMONT Etienne est
décédé le 14/12/1991 à AMIENS

LES NOUVEAUX HABITANTS

Sont arrivés dans notre commune en 1990 et 1991

M^r et M^e SOMMERMONT Régis 295 rue Principale

M^r et M^e DAILLE Yves
M^e BAUDUIN Lydie 262 rue de Saint Saublieu

M^r et M^e PIQUET Thierry 210 rue d'Oresmaux

M^r et M^e DUSS Claude 318 rue de Saint Saublieu

M^r et M^e BOUCHER Jean Louis 260 rue du Haut

M^r et M^e DUCROTOY Jean François 53 rue d'Estrées

M^r et M^e PECOURT Francis 257 rue du Haut

M^e LEVEQUE Reine 25 rue de Rumigny

OPERATION BRIOCHES

Un grand merci aux généreux donateurs qui ont permis de verser 558,50 F à l'association "Les Papillons blancs".

Sommes collectées 926,00 F

Achat de 70 brioches - 367,50 F

Pour l'association 558,50 F

LES PERMIS DE CONSTRUIRE

SOMMERMONT Marie Joséphe
Extension d'une habitation

LEVERT Alain
Création d'un vélux

DECROIX Jean Erick abris bois

HERMANT Bruno
Construction d'une Habitation

ASSOCIATION FAMILIALE Extension

NAVARRE Maurice Véranda

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues en mairie jusqu'au 31 décembre 1991.

ASSOCIATION

" Pour la Sauvegarde du
Patrimoine et de l'Environnement.

Grattepanchois "

Lorsque nous avons créé l'association voilà 5 ans, nous savions que nous entreprenions un travail de "fourmis". Petit à petit nous remplissons notre contrat:

- _ Rénover l'intérieur de l'église
- _ Protéger l'environnement

Cette année nous avons réalisé:

- * En mars, une journée "nettoyage" sur le larris.
- * En juin, une sortie "connaissance" du larris, dans le cadre des journées nationales de l'environnement.
- * En juin également une sortie pique nique sur le larris et randonnée découverte de la vallée sèche vers Oresmaux.
- * Actuellement, la table de communion de l'église est en cours de restauration (décapage et remise en peinture)

En cette fin d'année, je tiens à remercier les personnes qui ont participé à ces différentes activités, membres actifs de l'association ou simples visiteurs.

Bonne année à tous

Paul BELZAT

L'Europe dans le centre de Boves

Les maires de vingt-trois communes projettent d'organiser une fête européenne. Une idée à suivre.

Le projet d'une fête grandiose réunissant la totalité des communes du canton fait son petit bonhomme de chemin. Jeudi soir à la mairie de Boves, président du groupement inter-culturel du val de Noye (G.I.C.) et Gérard Dauby, président de l'harmonie municipale ont reçu les maires du canton afin de leur exposer leur idée.

Une fête commune il n'y en a jamais eue et dont le principe est cautionné par le député Gilles de Robien, par Pierre Desse, conseiller général et Henri Demolliens, député suppléant.

Les vingt-trois communes du canton, seules (ou groupées pour les plus petites) après avoir choisi «leur pays» accueilleront chez l'habitant des groupes folkloriques danseurs et musiciens, au cours du week-end de l'Ascension (soit quatre jours). C'est la partie «européenne»;

la partie française sera assurée par les enfants des écoles, grands et petits, qui représenteront la province française que le tirage au sort aura attribué à leur village.

Le premier soir, la fête se déroulera dans chaque village. «C'est votre fête» précise Christian Cuvellier, même si le G.I.C. en est l'instigateur. Les jours suivants, tout le monde se réunira, soit à Boves, chef de canton, soit dans un village aux structures adéquates. Un projet

d'une telle envergure demande la participation étroite de tous.

Enthousiasme

Que pensent les élus d'un tel projet? C'est l'amballement général. Les élus sont conscients qu'une opportunité est à saisir. Cela valorise l'image de chaque village, ce que, seul il ne pourrait réaliser.

Gilles de Robien d'ajouter: « Cette action qui réunit tous les villages du canton va dans le bon sens. L'idée de l'Europe est d'élargir nos frontières, à commencer par le canton. Associer cette idée en accueillant des groupes européens chez l'habitant est un échange excellent pour faire connaissance ».

Les élus présents ont su

s'entendre pour le choix des pays qu'ils accueilleront. Un premier pas est déjà fait.

Reste aux maires à proposer leur projet aux enseignants, sans lesquels rien n'est possible et à prendre contact avec les ambassades pour trouver des groupes folkloriques.

Le G.I.C. est l'entreprise pilote de l'action, le metteur en scène: il offre des techniciens, le support logistique, mais chaque village est responsable de sa fête.

Lundi 21 octobre à 20 h 30, les élus municipaux et les enseignants présenteront à Christian Cuvellier et à Gérard Dauby les résultats de leurs démarches. Il sera procédé au tirage au sort qui attribuera sa province française à chaque village.

Les enseignants sont à leur tour conquis par le projet du Groupement interculturel du Val-de-Noye (G.I.C.): associer tout le canton par une fête grandiose sur le thème « Les pays de l'Europe ».

Christian Cuvellier, président du G.I.C., et Gérard Dauby, président de l'Harmonie de Boves, sont à l'initiative du projet. Ce sont eux également ceux qui ont eu l'idée d'ouvrir l'association aux vingt-trois communes du canton de Boves, d'accueillir, dans les communes, des groupes folkloriques à l'Ascension et de créer un spectacle gigantesque. Ce dernier aura lieu le premier soir dans chaque village, puis les deux soirs suivants, à Boves. Les maires des vingt-trois communes ont tout de suite trouvé le projet fabuleux.

Et cette fois, les enseignants, concernés par le projet, ont participé activement à la concertation. Ils ont tiré au sort les provinces françaises que leurs écoliers devront représenter. Christian Cuvellier et Gérard Dauby prendront en charge les chants, les danses et les costumes avec l'aide des parents.

Outre l'accueil par les villageois des groupes folkloriques le G.I.C. prendra en charge le transport et tous les moyens techniques de mise en œuvre. Lundi, il a réaffirmé, qu'il n'était pas là pour « taxer » les communes mais pour leur offrir la possibilité de travailler ensemble.

Prochain rendez-vous: le 25 novembre à 20 h 30. Les membres du G.I.C. présenteront le calendrier des préparatifs de ce week-end européen.

Le canton de Boves joue le jeu de l'Europe



Les enseignants tirent au sort leur province française à représenter.

Taxe d'habitation

DÉGREVEMENT TOTAL

Pour être dégrévé en 1991 de la totalité de votre taxe d'habitation, vous devez :

1. occuper au 1^{er} janvier 1991 votre habitation principale
 - seul ;
 - ou avec votre conjoint ;
 - ou avec des personnes qui sont à votre charge pour le calcul de l'impôt sur le revenu ou non passibles de cet impôt ou titulaires de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité (FNS) ;
 - ou avec la "tierce personne" pour les invalides ayant droit à son assistance ;

et

2. avoir une cotisation d'impôt sur le revenu inférieure au minimum de recouvrement, soit 420 F en 1991 pour les revenus de 1990. **Cette limite est appréciée après réintégration des avoirs fiscaux ou crédits d'impôt, des réductions d'impôt et de certains revenus exonérés en France (1) ;**

et

3. remplir l'une des conditions suivantes au 1^{er} janvier 1991 :
 - être titulaire de l'allocation du fonds national de solidarité ;
 - être bénéficiaire du revenu minimum d'insertion (RMI) ;
 - être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés ;
 - être invalide ou infirme sans pouvoir subvenir à vos besoins par votre travail quel que soit votre âge ;
 - être âgé de plus de 60 ans ;
 - être veuf ou veuve quel que soit votre âge.

(1) Cette condition de ressources n'est pas exigée pour les titulaires :

- de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité ;
- du RMI.

DÉGREVEMENT PARTIEL

Vous pouvez bénéficier en 1991 d'un dégrèvement d'office de votre taxe d'habitation si vous ou votre conjoint vous êtes dans l'une des situations suivantes :

1^{er} cas :

- vous remplissez les conditions 1 et 2

et

- le montant de votre taxe d'habitation 1991 est supérieur à 1462 F.

Vous avez droit à un dégrèvement égal au montant de l'imposition excédant 1462 F.

EXEMPLE

Si votre taxe d'habitation s'élève avant dégrèvement à 1800 F, vous n'aurez à payer que 1462 F.

2^e cas :

- vous remplissez la condition 1

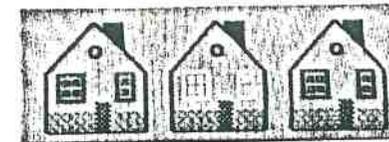
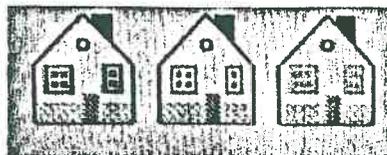
et

- le montant de votre impôt sur le revenu au titre de l'année précédente n'excède pas 1600 F.

Vous avez droit à un dégrèvement partiel égal à 50% du montant de votre taxe d'habitation supérieur à 1462 F.

EXEMPLE

Si votre taxe d'habitation s'élève avant dégrèvement à 1800 F, le dégrèvement de 50% est égal à $(1800 - 1462) \times 50\% = 169$ F. Vous n'aurez à payer que $1800 - 169 = 1631$ F.



3^e cas :

Si vous ne pouvez prétendre aux mesures exposées ci-contre et à condition que le montant de votre impôt sur le revenu n'excède pas 15 480 F, vous avez droit à un dégrèvement égal à la fraction de la taxe d'habitation qui excède 3,7% de votre revenu. Toutefois ce dégrèvement ne peut dépasser 50% du montant de l'imposition excédant 1462 F.

La limite de 15 480 F s'apprécie après réintégration des avoirs fiscaux ou crédits d'impôt, des réductions d'impôt et de certains revenus exonérés en France.

Le revenu pris en compte pour le calcul du dégrèvement est le montant net des sommes et plus-values retenues pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente majoré, le cas échéant, des revenus soumis à l'impôt sur le revenu à l'étranger (1).

EXEMPLE

- Le montant de votre impôt sur le revenu n'excède pas 15 480 F (voir ci-dessus appréciation de cette limite).
- Votre revenu imposable s'élève à 65 000 F.
- Votre taxe d'habitation est égale à 4 400 F.
- Avec l'application du plafonnement de 3,7%, votre taxe d'habitation devrait être égale à $65\,000 \text{ F} \times 3,7\% = 2\,405$ F.
- Le dégrèvement devrait donc être de $4\,400 - 2\,405 = 1\,995$ F. Mais il ne peut dépasser 50% du montant de l'imposition supérieur à 1462 F, soit $(4\,400 - 1\,462) \times 50\% = 1\,469$ F.
- Le montant de votre taxe d'habitation sera donc égal à $4\,400 - 1\,469 = 2\,931$ F.

Dans les trois cas, le dégrèvement n'est accordé que s'il est au moins égal à 30 F.

(1) Lorsque les revenus du redevable de la taxe d'habitation sont imposables à l'impôt sur le revenu au nom d'une autre personne, le revenu pris en compte est celui de cette dernière personne. Par exemple dans le cas d'un enfant majeur rattaché fiscalement au foyer de ses parents et ne vivant pas sous le même toit que ces derniers, c'est le revenu du foyer fiscal parental qui est retenu.

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Exonérations
temporaires

L'EXONÉRATION DE 2 ANS

Elle s'applique :

- à toutes les **constructions nouvelles, reconstructions ou additions de construction** :
 - immeubles affectés à l'habitation principale ;
 - résidences secondaires ;
 - constructions à usage industriel, commercial, artisanal ou professionnel ;
- aux **bâtiments ruraux nouvellement convertis** en :
 - maisons d'habitation ;
 - usines ;
 - locaux à usage commercial ou artisanal, lorsque la conversion s'accompagne de travaux importants de transformation ;
- aux **terrains nouvellement affectés à des usages industriels ou commerciaux** tels que chantiers et lieux de dépôt de marchandises, sauf si ces terrains sont utilisés pour la publicité dans les conditions prévues par la législation.

CAS PARTICULIER :

Les entreprises nouvelles peuvent également bénéficier, **sur décision préalable des collectivités locales**, d'une exonération de 2 ans. Elle :
 — s'applique aux établissements créés ou repris à une entreprise en difficulté ;
 — est accordée si l'entreprise nouvelle déclare son acquisition au centre des impôts de la situation des biens dans les 15 jours de la signature de l'acte ;
 — est acquise uniquement **pour la part revenant à la collectivité qui a pris la délibération**.
 Renseignez-vous auprès de votre centre des impôts.

L'EXONÉRATION DE 10 OU 15 ANS

Elle s'applique aux logements neufs (ainsi qu'aux reconstructions et additions de construction) affectés à l'habitation principale de leurs occupants avant le 1^{er} janvier de la 3^e année suivant celle de l'achèvement de la construction.

L'EXONÉRATION DE 10 ANS

Elle concerne les logements en accession à la propriété financés à plus de 50% au moyen des prêts aidés par l'État (PAP) et pour lesquels une demande de prêt a été déposée à compter du 1^{er} janvier 1984.

L'EXONÉRATION DE 15 ANS

Elle concerne :

- les logements qui répondent aux mêmes conditions que l'exonération de 10 ans et pour lesquels la demande de prêt a été déposée **avant le 31 décembre 1983** et a été suivie de l'attribution d'un prêt aidé ;

- les logements financés à plus de 50% au moyen de prêts locatifs aidés par l'État (PLA) ;
- les logements achevés après le 31 décembre 1972 qui ont fait l'objet d'un prêt selon le régime propre aux HLM.

À NOTER

- Sont imposables pour la première fois en 1991, les immeubles :
 - achevés avant le 1^{er} janvier 1989, ayant bénéficié de l'exonération de 2 ans ;
 - ou achevés avant le 1^{er} janvier 1976, ayant bénéficié de l'exonération de 15 ans.
- La taxe foncière sur les propriétés bâties est égale au total des cotisations revenant aux collectivités locales (communes, départements, etc.). Ces cotisations sont calculées en appliquant à la base d'imposition attribuée à votre immeuble, les taux d'imposition fixés par les élus locaux.
- Dans les communes où **une taxe d'enlèvement des ordures ménagères** est instituée, cette taxe **ne peut pas bénéficier des exonérations temporaires**.

COMMENT BÉNÉFICIER DES EXONÉRATIONS ?

- **Pour obtenir le bénéfice des exonérations temporaires de taxe foncière**, vous devez déposer, pour chaque local ou terrain :
 - **une déclaration** auprès du bureau du cadastre ou du centre des impôts foncier du lieu de la situation des biens ;
 - **dans les 90 jours** qui suivent l'achèvement de la construction ou la réalisation définitive du changement d'affectation.



COMITÉ D'AMIENS

Externat Médico-Educatif «HENRY DUNANT»

287, rue de Paris

80000 AMIENS

Tél. 22.95.39.64

La Croix Rouge Française recherche des personnes qui, dans un cadre familial, pourraient associer à leurs activités un jeune adulte déficient intellectuel.

Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie ou Madame LEFLOT.

Les familles d'accueil .

Elles peuvent être : des pré-retraités, des retraités, des agriculteurs, des artisans, etc ... !

Il s'agit d'accueillir des jeunes adultes déficients intellectuels , un garçon ou une fille par famille .

Chaque jeune arrivera dans la famille par un mode de transport indépendant, pour la journée . (exemple : de 9 H à 16 H 30)

Chaque famille peut accueillir un jeune : d'une demi.journée à 3 ou 4 jours par semaine, du lundi au vendredi .

Si une famille le souhaite, elle peut accueillir 2 jeunes , des jours différents chacun .

Ce travail peut donc être à temps partiel ou à temps complet .

Les candidats écriront à : l'Externat Médico Educatif "Henry Dunant"
287, Rue de Paris

80000 . AMIENS - TEL : 22 95 39 64 -

en précisant leur adresse et numéro de téléphone .

La personne accueillante assure les prestations suivantes :

- . assurer l'accompagnement par rapport à la vie quotidienne, apportant l'aide nécessaire en ce qui concerne les actes essentiels que l'adulte serait incapable de faire seul ;
- . mener des activités non seulement dans le but d'une occupation mais d'une part dans le but d'un apprentissage et d'autre part d'une contribution de l'adulte à la réalisation d'une tâche afin de l'aider à se valoriser . Choix d'activités différenciées en fonction des possibilités de chaque adulte à préciser dans chaque contrat :
 - aide aux tâches de jardinage, élevage, bricolage, entretien, manutention ...
 - aide aux tâches ménagères, de cuisine .
 - participation aux courses .

Dispositions financières .

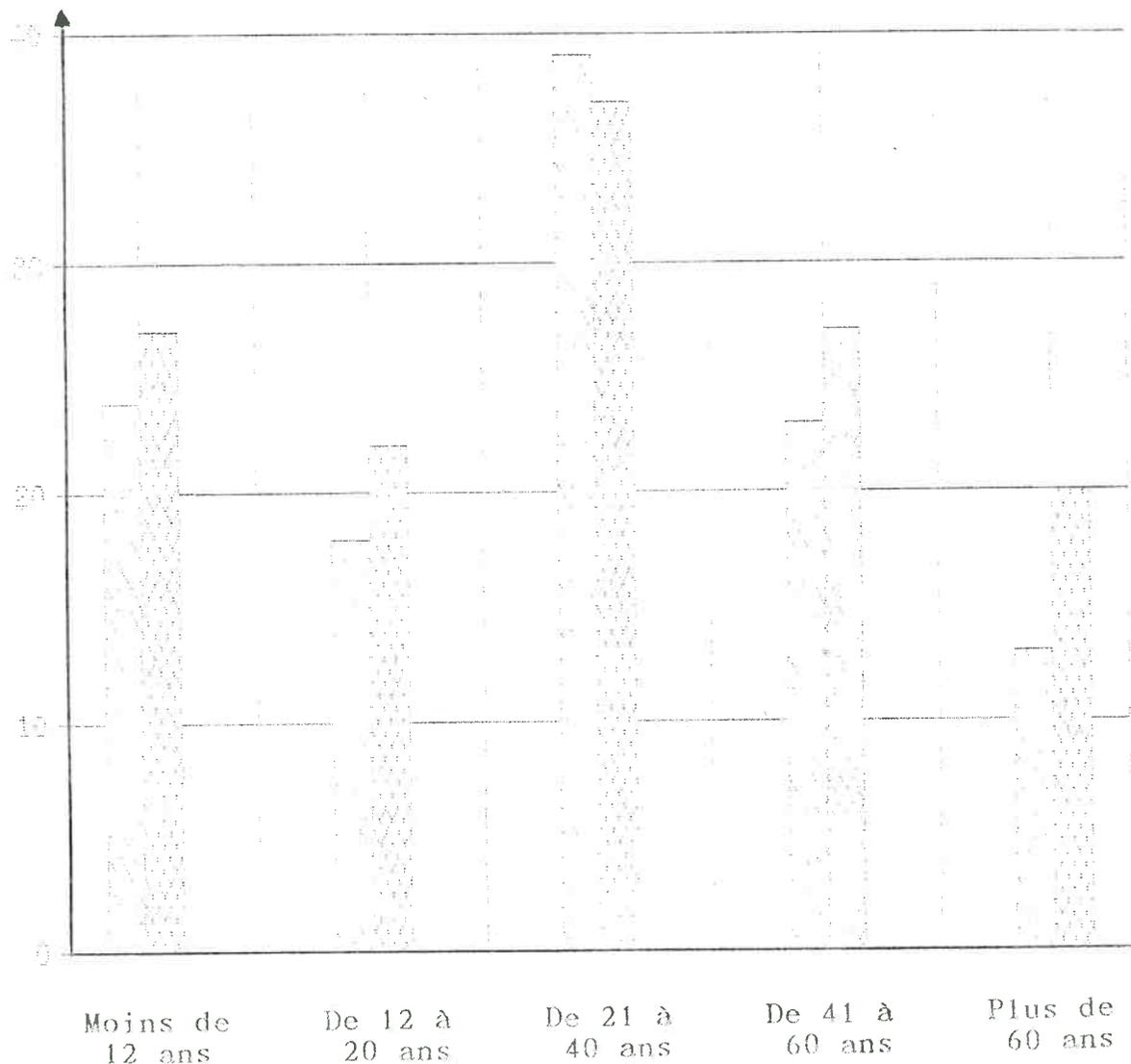
La personne accueillante reçoit une indemnité brute "tout compris" calculée par journée complète et effective sur la base de 7 MG comprenant :

- 2 MG correspondant aux frais d'entretien et services rendus
- 5 MG correspondant aux suggestions particulières, l'organisation des activités occupationnelles et/ou d'apprentissage:
(3,5 MG par 1/2 journée effective)

(-Au 1.7.91 : 1 MG = 16,39 F-)

Nombre d'
Habitants

Composition du village



□ - Hommes

▨ - Femmes

Composition du village 1991 GRATTEPANCHE

Ages	H	F	TOTAL
-12	24	27	51
12-20	18	22	40
21-40	39	37	76
41-60	23	27	50
+60	13	20	33
TOTAL	117	133	250



le Syndicat Scolaire

Le centre aéré a fonctionné comme prévu du 08 Juillet au 2 Août soit 4 semaines.

MERCI à tous ceux qui ont participé à la réussite du centre aéré 1991

* 49 enfants de 3 à 13 ans ont fréquenté (1, 2, 3 ou 4 semaines) les 3 groupes animés par :

- . M^{elle} NAVARRE Nathalie pour les petits
- . " DAILLY Cristelle pour les moyens
- . " HALLEZ Claudie pour les grands

* 557 repas et 138 heures de garderie ont été assurés par le personnel du syndicat scolaire qui a également participé à l'encadrement de toutes les sorties journalières.

* Les activités furent nombreuses et de qualité:

- . 1 stage de voile d'une semaine à saint-Firmin les Crotoy, avec camping, pour les grands.
- . 1 stage " poneys " de trois jours, à Equennes, pour les moyens.
- . 4 journées pique-nique: à la ferme d'antan, aux hortillonnages, à la mer, sur le larris de Grattepanche.
- . 1 après-midi au ZOO

* Le budget du centre aéré s'équilibre en recettes et dépenses pour environ 30 000 F sans participation financière du syndicat scolaire ou des communes. Le syndicat a cependant investi pour l'achat de 4 tentes d'un montant total de 2 500F. Malgré quelques petits problèmes d'organisation de dernière minute notre centre aéré de 1991 est un succès. La gestion intercommunale paraît être une bonne solution car les structures de notre syndicat permettent une réelle souplesse financière (avance de trésorerie, recouvrement des participations, paiement des factures ...etc).

POUR 1992 il nous faudra très certainement, en plus des moniteurs, embaucher un directeur. En effet lorsque les effectifs dépassent 50 enfants la législation impose la présence d'un directeur de centre. Ceci ne pourra que faciliter le bon fonctionnement du centre.





Les activités du Centre Aéré

Hébécourt-Rumigny-Grattepanche jouent la carte du regroupement scolaire

Depuis la rentrée de Septembre 91, l'Ecole d'Hébécourt est venue se rattacher à notre regroupement. Une nouvelle structure a été mise en place:

* Les petits et les moyens de Maternelle sont accueillis dans la belle classe d'Hébécourt par M^{lle} Boidin assistée d'une A.S.E.M., M^{me} Rousselle.

* A Grattepanche, M. Gourguechon reçoit les Cours Elémentaires 1^{ère} et 2^{ème} années.

* A Rumigny, M^{me} Boutin fait la classe aux enfants de Grande Section de Maternelle et M^{me} Barreau à ceux des Cours Moyens 1^{ère} et 2^{ème} années.

En tout, 83 enfants fréquentent maintenant notre Ecole.

Cette année encore, de nombreuses activités sont prévues dans le Projet d'Ecole.

Les ateliers décloisonnés du samedi sont mis en place et, grâce à des personnes bénévoles (que je remercie ici), les enfants ont la possibilité de choisir entre musique, maquette, jeux en anglais, code de la route, cuisine, poterie, tissage, peinture sur tissu et arts plastiques.

Au mois de mai, les enfants des C.E. et C.M. iront passer une semaine à Cayeux sur Mer. Outre la découverte du littoral picard et l'apprentissage de la vie en groupe, ils pourront s'initier au poney, au V.T.T., au tir à l'arc. Les 2 autres classes les rejoindront pour une journée.

L'Ecole participera également à la Fête de l'Europe organisée par le Groupement Interculturel du Val de Noye. Des groupes folkloriques venus de tous les pays de la C.E.E. ainsi que des enfants des écoles du Canton produiront un spectacle au mois de mai 92.



Activité libre, les petits s'éclatent.

Les enfants d'Hébécourt viennent de vivre leur première rentrée en « trio ». La commune d'Hébécourt vient de rejoindre le syndicat scolaire de Grattepanche-Rumigny. Cette première pour Hébécourt a été une réussite. Il faut dire que les enfants ont pu tester le système cet été lors du centre aéré qui a relié les trois communes.

Les structures d'accueil sont idéales pour les enfants... et pour les mamans qui travaillent.

Une garderie fonctionne de 7 h 30 à 19 h, même le mercredi, avec restauration le midi. Les petites vacances scolaires ne sont pas oubliées puisque la garderie fonctionne lorsque l'école est fermée.

Les 83 écoliers des trois communes sont répartis

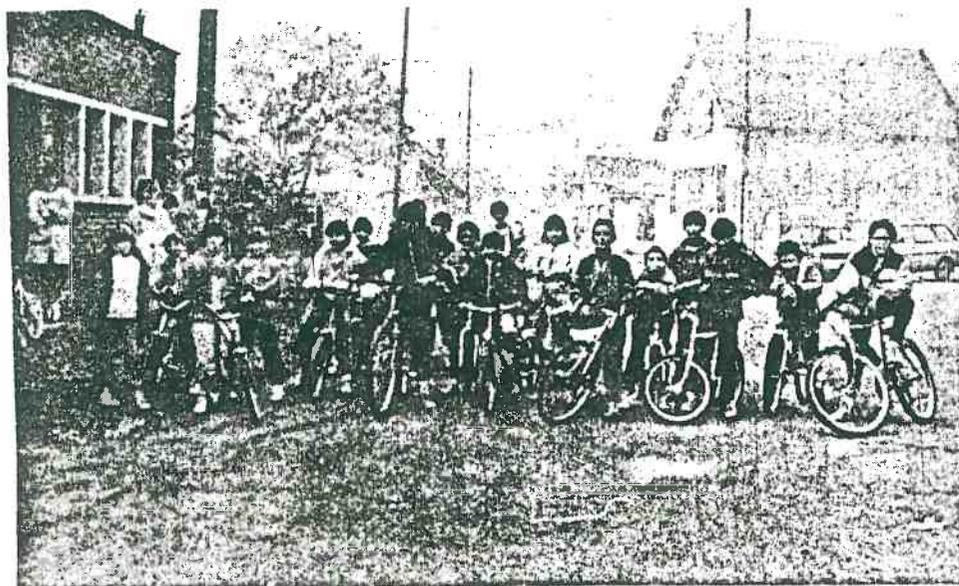
comme suit: 2 classes à Rumigny (les CM1 et CM2 et la grande section CP) et une classe à Grattepanche pour les 21 élèves des CE1 et CE2. Enfin Hébécourt accueille les 23 petits de la maternelle.

Le car de ramassage scolaire a modifié légèrement son parcours. Une bonne coordination est mise en place qui satisfait parents, enfants et enseignants.

Encore d'autres projets d'autres réalisations... Sorties au Musée de Picardie, sortie-vélo, fête de Noël, visite de l'Exposition Picasso, fête de fin d'année scolaire... Autant d'actions fédératrices d'un travail plus motivant, plus riche.

L'Equipe éducative oeuvre pour avoir une Ecole vivante, qui bouge, ouverte sur l'extérieur et l'aide des municipalités réunies au sein du Syndicat Scolaire lui est est tout à fait précieuse.

J. Barreau



A... vélo

Vingt-deux élèves, encadrés par quatre adultes (et une voiture-balai) ont participé à la sortie vélo des C.M.1 et C.M.2. Cette sortie a été effectuée dans le

cadre du regroupement pédagogique de Rumigny, Gratlepanche, Hébecourt. Au programme, en plus de la balade cycliste, un arrêt au Bois Magneux pour un parcours sportif et

une visite de l'étang Saint-Ladre à Boves. La visite de l'étang, classé site protégé, a été accompagnée d'explications sur la flore et la faune des lieux.

LES SORTIES 91-92

Bois Magneux en vélo (CM)	Oct. 91
Etang St Ladre à Boves (CM)	Oct. 91
<hr/>	
Musée de Picardie.	
CE1/CE2 > Préhistoire	Oct. 91
SG/CP > Arts Plastiques	Oct. 91
CM1/CM2 > Thème de l'eau	Nov. 91
GS/CP > Expos. PICASSO	Janv. 92
CM1/CM2 > Expos. PICASSO	Janv. 92
<hr/>	
Rencontres avec les correspondants Mat. < > Equennes	Printemps 92
<hr/>	
Ferme d'Antan (Mat.)	Printemps 92
<hr/>	
Visite du zoo (Mat. et CP)	En Mai 92
<hr/>	
Séjour à la mer (Cayeux) Cl. transplantées (CE > CM)	Du 11/05/92 Au 16/05/92
1 journée à la mer (PS > CP)	Le 14/05/92
<hr/>	
+ Les spectacles.	
Noël des enfants (Diapos, Films des activités 90/91, ...)	Le 20/12/91
Fête scolaire (Thème: L'Europe)	Le 28/06/92

La fête scolaire



humour

À la fin du repas au restaurant, un client appelle le patron :

— Je vous félicite, dit-il, car vos cuisines sont très propres.

— Merci beaucoup, répond le patron. Mais comment pouvez-vous juger l'état de mes cuisines puisque vous ne les avez pas visitées ?

— Rien de plus facile, dit le client, tout ce que l'on mange chez vous à un goût de savon !



- Ma femme vient d'accoucher.
- C'est un garçon ?
- Non.
- Bon, c'est une fille alors !
- Et comment l'as-tu deviné ?



— Ce serait un métier agréable s'il n'y avait pas les fêtes de fin d'année !

L'erreur est humaine et source d'humour involontaire quand elle se glisse dans des articles de journaux

« Les pompiers nécessaires pour cette demande sont : un imprimé de demande, l'original de la déclaration de plantation faite en régie, et le relevé d'identité bancaire. »

La Nouvelle République du Centre-Ouest,

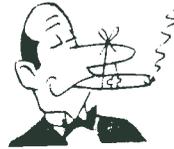
Pourquoi Landru se plaît-il chez lui ?

— Parce que le foie y est conjugal.



Importante société pétrolière cherche homme raffiné pour la représenter.

Cherche vitrier sachant se tenir à carreaux.



— Garçon !... Qu'est-ce que c'est ?... Un cheveu dans le beurre !

— Ah ! voilà, monsieur... c'est un poil de vache... Nous en mettons toujours dans le beurre pour montrer que ce n'est pas de la margarine !



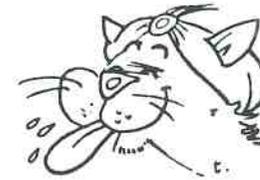
— Paul, va me remettre ça où tu l'as pris !

Deux vacanciers bavardent au Café de la Plage :

— Et voilà, fait l'un deux, mes vacances vont se terminer demain.

— Demain ? Mais vous repartez la semaine prochaine !

— C'est exact, mais ma femme arrive demain !



ÉCHANGES

Échange voiture enfoncée contre voiture en clair.

Échange filet à provisions vide contre filet de bœuf.



Après une conversation dont un bavard fâcheux a seul fait les frais.

— Il me semble que ce monsieur s'écoute un peu trop parler.

— Je ne crois pas... S'il s'écoutait parler, il s'endormirait.

— Docteur, dit un monsieur à l'aspect compassé, je ne bois pas, je ne fume pas, vis à l'air pur et ne commets aucun excès. En un mot, j'ai une vie quasi monacale. Ai-je des chances de vivre cent ans ?

— Je ne sais pas, répond le docteur. Mais ce que je peux vous dire, c'est que la vie va vous paraître longue.

LES EXPRESSIONS COURANTES ILLUSTRÉES



ROULER A TOMBEAU OUVERT.

DEMANDES D'EMPLOIS

Plombier dans un sale bain condamné pour délit de fuite cherche tuyau ou débouché.

Touareg connaissant des histoires cherche place de conteur bleu.

Monsieur qui manque de pot cherche place chez un fleuriste.

Toute rouge d'émotion, une jeune fille se rend au Club des timides et, d'une petite voix, demande à l'huissier :

— Je voudrais voir le directeur, s'il vous plaît.

— Entrez dans son bureau, répond-il, vous le trouverez dissimulé sous le tapis.



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
rédigé par MM. GOURGUECHON, RYON, BOCQUET, NAVARRE Maurice
sous la responsabilité de M. HANIN

- Imprimé par nos soins -